2 octobre 2007 **07.400**

Question Pierrette Erard

Vaccin contre le cancer du col de l'utérus

Aujourd'hui, il est possible de prévenir le cancer du col de l'utérus en vaccinant les jeunes filles, avant leurs premières relations sexuelles, contre les virus du papillome humain qui sont à l'origine de ce cancer.

En Suisse, 320 nouveaux cas du cancer du col de l'utérus et 5000 cas de pré-cancer sont diagnostiqués chaque année. Cela cause 100 décès annuels.

Il serait donc urgent de vacciner toutes les jeunes filles afin de les préserver de cette affection aux conséquences lourdes et douloureuses. Le vaccin coûte actuellement 700 francs et n'est pas remboursé par les assurances maladies. Cependant il est question qu'à partir de 2008 il soit compris dans les prestations remboursées par l'assurance de base. Une décision de l'Office fédéral de la santé publique allant dans ce sens est attendue. Une motion de Mme Marianne Huguenin déposée au Conseil des Etats et un postulat de Mme Gisèle Ory déposé au Conseil des Etats demandent aussi cette prise en charge dans les plus brefs délais. La commission fédérale pour les vaccinations reconnaît l'efficacité de cette vaccination et la recommande ainsi que sa prise en charge. Enfin, il est à noter que son coût est compensé par les économies de soins.

Trois cantons ont déjà pris des mesures pour permettre à toutes les jeunes filles des classes d'âge concernées, et pas seulement celles dont les parents peuvent payer ce vaccin, d'être vaccinées. Genève vaccine toutes les adolescentes de 7e année du cycle d'orientation. Le Valais vaccine toutes les jeunes filles de 12 ans dans le cadre de la santé scolaire. Vaud introduira cette vaccination dès la rentrée scolaire 2008.

Qu'en est-il dans le canton de Neuchâtel? Nous demandons au Conseil d'Etat quels sont ses intentions dans ce domaine. Comment envisage-t-il d'informer la population et d'organiser la campagne de vaccination quand cette prestation sera remboursée par les caisses maladies? Par quels moyens et quels canaux institutionnels envisage-t-il de soutenir cette vaccination importante pour l'avenir des générations futures? Quel sera le rôle de la médecine scolaire? Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.